

Journal officiel

de l'Union européenne

C 207



Édition
de langue française

Communications et informations

55^e année
13 juillet 2012

<u>Numéro d'information</u>	Sommaire	Page
IV Informations		
INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES		
2012/C 207/01	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 1857/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides d'État accordées aux petites et moyennes entreprises actives dans la production de produits agricoles et modifiant le règlement (CE) n° 70/2001	1
2012/C 207/02	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 1857/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides d'État accordées aux petites et moyennes entreprises actives dans la production de produits agricoles et modifiant le règlement (CE) n° 70/2001	4
2012/C 207/03	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) ⁽¹⁾	8
2012/C 207/04	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) ⁽¹⁾	39
2012/C 207/05	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie) ⁽¹⁾	52

FR

Prix:
4 EUR

⁽¹⁾ Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE

IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 1857/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides d'État accordées aux petites et moyennes entreprises actives dans la production de produits agricoles et modifiant le règlement (CE) n° 70/2001

(2012/C 207/01)

Aide n°: SA.34935 (12/XA)**État membre:** Lettonie**Région:** Latvia

Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle: Lauksaimniecības zemes iegāde maziem un vidējiem uzņēmumiem

Base juridique:

Ministru kabineta 2009.gada 7.jūlija noteikumi Nr.746 "Lauksaimniecības un lauku attīstības kredītu garantēšanas kārtība" "Lauksaimniecības un lauku attīstības kredītu garantēšanas kārtība"

Ministru kabineta noteikumu projekts "Grozījumi Ministru kabineta 2009.gada 7.jūlija noteikumos Nr.746 "Lauksaimniecības un lauku attīstības kredītu garantēšanas kārtība" "

Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire: Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: LVL 10 (millions)

Intensité maximale des aides: 10 %**Date de la mise en oeuvre:** —

Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle: 27 juin 2012-30 décembre 2012

Objectif de l'aide: Investissements dans les exploitations agricoles [article 4 du règlement (CE) n° 1857/2006]

Secteur(s) concerné(s): Agriculture, sylviculture et pêche**Nom et adresse de l'autorité responsable:**

Lauku attīstības fonds
Republikas laukums 2
Rīga, LV-1981
LATVIJA

Adresse du site web:

<http://www.likumi.lv/doc.php?id=194748>

http://www.zm.gov.lv/doc_upl/ZMNot_290212_kreditgarantijas.pdf

Autres informations: —**Aide n°:** SA.34961 (12/XA)**État membre:** Lettonie**Région:** Latvia

Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle: Grozījums atbalsta shēmā XA 123/2008 "Atbalsts apdrošināšanas prēmiju daļējai segšanai"

Base juridique:

Ministru kabineta 2012.gada 14.februāra noteikumi Nr.112 "Noteikumi par valsts atbalstu lauksaimniecībai un tā piešķiršanas kārtību"

Noteikumu projekts "Grozījums Ministru kabineta 2012.gada 14.februāra noteikumos Nr.112 "Noteikumi par valsts atbalstu lauksaimniecībai un tā piešķiršanas kārtību" "

Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire: Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: LVL 0,90 (millions)

Intensité maximale des aides: 50 %**Date de la mise en oeuvre:** —

Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle: 22 juin 2012-30 décembre 2013

Objectif de l'aide: Primes d'assurance [article 12 du règlement (CE) n° 1857/2006]

Secteur(s) concerné(s): Agriculture, sylviculture et pêche

Nom et adresse de l'autorité responsable:

Lauku atbalsta dienests
Republikas laukums 2
Rīga, LV-1981
LATVIJA

Adresse du site web:

<http://www.zm.gov.lv/index.php?sadala=1895&id=14097>

<http://www.likumi.lv/doc.php?id=244949>

Autres informations: —

Aide n°: SA.34979 (12/XA)

État membre: Bulgarie

Région: Bulgaria

Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle: Помощ за участие в изложение по овцевъдство-Регионално изложение по овцевъдство гр. Русе, Регионално изложение по овцевъдство гр. Стара Загора и отпечатване на каталог Мъжки разплодници и майки кочопродуцентки от породата Ил дьо Франс, наръчник Ветеринарно-профилактични мероприятия във фермата и наръчник на фермера Породата Ил дьо Франс в България

Base juridique: Чл. 12, ал.1, т.10 от Закона за подпомагане на земеделските производители; Указания приети с Решение на Управителния съвет на Държавен фонд „Земеделие“ за схема на държавна помощ

Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire: Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: BGN 0,02 (millions)

Intensité maximale des aides: 100 %

Date de la mise en oeuvre: —

Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle: 25 juin 2012–31 décembre 2013

Objectif de l'aide: Assistance technique [article 15 du règlement (CE) n° 1857/2006]

Secteur(s) concerné(s): Agriculture, sylviculture et pêche

Nom et adresse de l'autorité responsable:

Държавен фонд „Земеделие“
бул. „Цар Борис III“ № 136
1618 София/Sofia
БЪЛГАРИЯ/BULGARIA

Adresse du site web:

http://www.dfz.bg/assets/3588/shema_panairi_ile_de_france.doc

Autres informations: —

Aide n°: SA.34980 (12/XA)

État membre: Bulgarie

Région: Bulgaria

Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle: Помощ за участие в изложение на коне-Национално изложение на коне от породата Хафлингер — гр. Разлог, Национално изложение на Дунавска порода коне — гр. София, Национално изложение на Българска тежковозна порода коне-гр. Перник, Национално изложение на коне от породата Каракачански кон — гр. Смолян, Национално изложение на коне от Чистокръвна английска порода — гр. Балчик, Национално изложение на коне от породата Български рисист кон-гр. Пазарджик

Base juridique: Чл. 12, ал.1 т.10 от Закона за подпомагане на земеделските производители; Указания приети с Решение на Управителния съвет на Държавен фонд „Земеделие“ за схема на държавна помощ

Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire: Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: BGN 0,04 (millions)

Intensité maximale des aides: 76 %

Date de la mise en oeuvre: —

Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle: 25 juin 2012-31 décembre 2013

Objectif de l'aide: Assistance technique [article 15 du règlement (CE) n° 1857/2006]

Secteur(s) concerné(s): Culture et production animale, chasse et services annexes

Nom et adresse de l'autorité responsable:

Държавен фонд „Земеделие“
бул. „Цар Борис III“ № 136
1618 София/Sofia
БЪЛГАРИЯ/BULGARIA

Adresse du site web:

http://www.dfz.bg/assets/3589/shema_panairi_kone.doc

Autres informations: —

Aide n°: SA.35007 (12/XA)

État membre: Royaume-Uni

Région: North East, North West, Yorkshire And The Humber, East Midlands, West Midlands, Eastern, London, South East, South West

Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle: Areas of Outstanding Natural Beauty Technical Support Scheme (England) 2012

Base juridique: National Parks and Access to the Countryside Act 1949 and the Countryside and Rights of Way Act 2000

Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire: Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: GBP 0,60 (millions)

Intensité maximale des aides: 100 %

Date de la mise en oeuvre: —

Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle: 2 juillet 2012-31 mars 2017

Objectif de l'aide: Assistance technique [article 15 du règlement (CE) n° 1857/2006]

Secteur(s) concerné(s): Agriculture, sylviculture et pêche

Nom et adresse de l'autorité responsable:

Department for Environment, Food and Rural Affairs
1/09 Temple Quay
2 The Square
Bristol
BS1 6EB
UNITED KINGDOM

Adresse du site web:

<http://www.defra.gov.uk/rural/protected/nationally/aonb/>

Autres informations: —

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 1857/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides d'État accordées aux petites et moyennes entreprises actives dans la production de produits agricoles et modifiant le règlement (CE) n° 70/2001

(2012/C 207/02)

Aide n°: SA.33972 (11/XA)

État membre: Irlande

Région: Ireland

Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle: Stamp Duty Relief for Young Trained Farmers

Base juridique: Stamp Duties Consolidation Act, 1999

Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire: Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: 25 EUR (millions)

Intensité maximale des aides: 100 %

Date de la mise en oeuvre: —

Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle: 11 avril 2012-31 décembre 2013

Objectif de l'aide: Remembrement [article 13 du règlement (CE) n° 1857/2006]

Secteur(s) concerné(s): Agriculture, sylviculture et pêche

Nom et adresse de l'autorité responsable:

Department of Agriculture, Food and the Marine
Agriculture House
Kildare Street
Dublin 2
IRELAND

Adresse du site web:

<http://www.revenue.ie/en/tax/stamp-duty/leaflets/index.html>
<http://www.revenue.ie/en/tax/stamp-duty/leaflets/sd2b.pdf>

Autres informations: —

Aide n°: SA.33973 (11/XA)

État membre: Irlande

Région: Ireland

Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle: Annual Grant paid to the Federation of Irish Beekeepers Associations (FIBKA)

Base juridique: Department of Finance Sanction 06/089

Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire: Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: 0,01 EUR (millions)

Intensité maximale des aides: 100 %

Date de la mise en oeuvre: —

Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle: 11 avril 2012-31 décembre 2013

Objectif de l'aide: Assistance technique [article 15 du règlement (CE) n° 1857/2006]

Secteur(s) concerné(s): Agriculture, sylviculture et pêche

Nom et adresse de l'autorité responsable:

Department of Agriculture, Fisheries and Food
Agriculture House
Kildare Street
Dublin 2
IRELAND

Adresse du site web:

<http://www.agriculture.gov.ie/farmingsectors/beekeepinghoney/>

Autres informations: —

Aide n°: SA.34270 (12/XA)

État membre: Espagne

Région: Aragon

Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle: Uso eficiente de la energía y aprovechamiento de energías renovables

Base juridique: Orden de 14 de diciembre del Departamento de Economía y Empleo, por la que se aprueban las bases reguladoras y se convocan para el ejercicio 2011, subvenciones para el uso eficiente de la energía y aprovechamiento de energías renovables.

Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire: Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: 7,60 EUR (millions)

Intensité maximale des aides: 40 %

Date de la mise en oeuvre: —

Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle: 25 avril 2012-30 juin 2012

Objectif de l'aide: Investissements dans les exploitations agricoles [article 4 du règlement (CE) n° 1857/2006]

Secteur(s) concerné(s): Culture et production animale, chasse et services annexes

Nom et adresse de l'autorité responsable:

Gobierno de Aragón, Consejero de Economía y Hacienda
Edificio Pignatelli
Pº María Agustín, 36
50071 Zaragoza
ESPAÑA

Adresse du site web:

<http://www.boa.aragon.es/cgi-bin/EBOA/BRSCGI?CMD=VEROBJ&MLKOB=636257525045>

Autres informations: —

Aide n°: SA.34319 (12/XA)

État membre: Pays-Bas

Région: Noord-Overijssel

Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle: Stimuleringsregeling Kampereiland e.o.

Base juridique:

Kadernotitie Stimuleringsregeling

(Raadsbesluit gemeente Kampen 2 februari 2006)

(AvA-besluit Kampereiland Vastgoed N.V. 27 mei 2010)

(<http://www.destadserven.nl/>)

Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire: Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: 0,28 EUR (millions)

Intensité maximale des aides: 100 %

Date de la mise en oeuvre: —

Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle: 6 avril 2012-30 novembre 2014

Objectif de l'aide: Assistance technique [article 15 du règlement (CE) n° 1857/2006], Conservation de paysages et de bâtiments traditionnels [article 5 du règlement (CE) n° 1857/2006], Investissements dans les exploitations agricoles [article 4 du règlement (CE) n° 1857/2006]

Secteur(s) concerné(s): Agriculture, sylviculture et pêche

Nom et adresse de l'autorité responsable:

Kampereiland Vastgoed N.V.
Koormarkt 26
8261 JX Kampen
NEDERLAND

Adresse du site web:

http://www.destadserven.nl/images/stories/3638_Stimuleringsmodel_Stadserven_Stadserven.pdf

Autres informations: —

Aide n°: SA.34772 (12/XA)

État membre: Slovaquie

Région: Bratislavský, Západné Slovensko, Stredné Slovensko, Východné Slovensko

Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle: Schéma štátnej pomoci na platby poistného v znení dodatku č. 3

Base juridique:

§ 10 a príslušné ustanovenia nariadenia vlády SR č. 319/2011 Z. z. z 28. septembra 2011 o podpore podnikania v pôdohospodárstve a rozvoji vidieka upravujúce poskytovanie pomoci podľa tejto schémy,
zákon č. 19/2002 Z. z.,
zákon č. 523/2004 Z. z.,
zákon č. 231/1999 Z. z. o štátnej pomoci
zákon č. 513/1991 Zb. Obchodný zákonník
zákon č. 455/1991 Zb. o živnostenskom podnikaní
zákon č. 105/1990 Zb.
zákon č. 181/1995 Z. z.
zákon č. 111/1990 Zb

Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire: Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: 2 EUR (millions)

Intensité maximale des aides: 50 %

Date de la mise en oeuvre: —

Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle: 28 juin 2012-31 décembre 2013

Objectif de l'aide: Primes d'assurance [article 12 du règlement (CE) n° 1857/2006]

Secteur(s) concerné(s): Culture et production animale, chasse et services annexes

Nom et adresse de l'autorité responsable:

Ministerstvo pôdohospodárstva a rozvoja vidieka SR
Dobrovičova 12
812 66 Bratislava
SLOVENSKO/SLOVAKIA

Adresse du site web:

<http://www.mpsr.sk/sk/index.php?navID=161>

Autres informations: —

Aide n°: SA.34797 (12/XA)

État membre: Belgique

Région: Vlaams Gewest

Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle: Subsidie aan Vlaamse Bedrijfspluimvee- en Konijnenhouders vzw

Base juridique: Ministerieel besluit houdende de facultatieve subsidie aan de Vlaamse Bedrijfspluimvee- en Konijnenhouders vzw

Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire: Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: 0,03 EUR (millions)

Intensité maximale des aides: 100 %

Date de la mise en oeuvre: —

Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle: 20 juin 2012-31 décembre 2012

Objectif de l'aide: Assistance technique [article 15 du règlement (CE) n° 1857/2006]

Secteur(s) concerné(s): Culture et production animale, chasse et services annexes

Nom et adresse de l'autorité responsable:

Departement Landbouw en Visserij
Duurzame Landbouwontwikkeling
Ellips 6e verdieping
Koning Albert II-laan 35, bus 40
1030 Bruxelles
BELGIQUE

Adresse du site web:

<http://lv.vlaanderen.be/nlapps/docs/default.asp?id=134>

Autres informations: —

Aide n°: SA.34840 (12/XA)

État membre: Espagne

Région: Comunidad Valenciana

Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle: Prestación servicios a PYMES para la realización del Plan de control de calidad de producción láctea en la Comunitat Valenciana.

Base juridique: Resolución de 2012, de la Cosellera de Agricultura, Pesca, Alimentación y Agua por la que se concede una subvención nominativa al Centro de Apoyo Tecnológico Lácteo (CEATEL)

Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire: Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: 0,02 EUR (millions)

Intensité maximale des aides: 100 %

Date de la mise en oeuvre: —

Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle: 31 mai 2012-31 décembre 2012

Objectif de l'aide: Production de produits agricoles de qualité [article 14 du règlement (CE) n° 1857/2006], Assistance technique [article 15 du règlement (CE) n° 1857/2006], Secteur de l'élevage [article 16 du règlement (CE) n° 1857/2006]

Secteur(s) concerné(s): Élevage de vaches laitières, Élevage d'ovins et de caprins

Nom et adresse de l'autorité responsable:

Dir. Gral. Prod. Agraria y Ganaderia Conselleria Agricultura, Pesca, Alim. y Agua
C/ Amadeo de Saboya, 2
46010 Valencia
ESPAÑA

Adresse du site web:

http://www.agricultura.gva.es/web/c/document_library/get_file?uuid=adc20f42-0e6b-47b4-b0b6-9ba95ed27ce4&groupId=16

Autres informations: —

Aide n°: SA.34919 (12/XA)

État membre: Portugal

Région: Continente

Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle: Isenção ou diferimento do pagamento da contribuição social por parte dos agricultores ou de empresas agrícolas

Base juridique: Resolução do Conselho de Ministros n.º 37/2012

Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire: Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: 6 EUR (millions)

Intensité maximale des aides: 3 %

Date de la mise en oeuvre: —

Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle: 29 juin 2012-31 décembre 2013

Objectif de l'aide: Phénomènes météorologiques défavorables [article 11 du règlement (CE) n° 1857/2006]

Secteur(s) concerné(s): Culture et production animale, chasse et services annexes

Nom et adresse de l'autorité responsable:

Instituto da Segurança Social, I.P.
Rua Rosa Araújo 43.º
1250-194 Lisboa
PORTUGAL

Adresse du site web:

<http://dre.pt/pdf1sdip/2012/05/10601/0000200003.pdf>

Autres informations: —

Aide n°: SA.34936 (12/XA)

État membre: Italie

Région: Friuli-Venezia Giulia

Intitulé du régime d'aide ou nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide individuelle: Modifiche al regolamento recante criteri e modalità applicabili nella concessione degli aiuti alle imprese per investimenti inerenti la produzione primaria, erogabili ai sensi della legge regionale 20 novembre 1982, n. 80

Base juridique: Delibera di Giunta regionale n. 619 del 13 aprile 2012

Dépenses annuelles prévues dans le cadre du régime d'aide ou montant total de l'aide individuelle octroyée à l'entreprise bénéficiaire: Montant annuel total du budget prévu au titre du régime: 1 EUR (millions)

Intensité maximale des aides: 60 %

Date de la mise en oeuvre: —

Durée du régime d'aide ou de l'aide individuelle: 15 juin 2012-31 décembre 2013

Objectif de l'aide: Investissements dans les exploitations agricoles [article 4 du règlement (CE) n° 1857/2006]

Secteur(s) concerné(s): Culture et production animale, chasse et services annexes

Nom et adresse de l'autorité responsable:

Regione Autonoma Friuli Venezia Giulia
Direzione centrale risorse rurali, agroalimentari e forestali
Servizio investimenti aziendali e sviluppo agricolo
Via Sabbadini 31
33100 Udine UD
ITALIA

Adresse du site web:

http://www.regione.fvg.it/asp/delibereInternet/asp/intemet/layout2008_2.asp?pag=1&num=619&tx_dataDel=&key=&uf=&btnCerca=vai

Autres informations: —

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2012/C 207/03)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34248 (12/X)	
État membre	Finlande	
Numéro de référence de l'État membre	Säädöskokoelman nro 1523/2011	
Nom de la région (NUTS)	POHJOIS-SUOMI, ITA-SUOMI Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Valtiovarainministeriö PL 28, 00023 Valtioneuvosto www.vm.fi	
Titre de la mesure d'aide	Pienten ja keskisuurten yritysten kehitysalueille tekemien investointien korotetut poistot	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Kehitysalueelle tehtävien investointien korotetuista poistoista annettu laki (1262/1993, muut. 1736/1995, 32/1998, 1215/1998, 964/2000, 901/2001, 914/2003, 979/2006, 749/2008 ja 1523/2011)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation X 71/2009	
Durée	1.1.2012-31.12.2016	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,50 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.vm.fi/vm/fi/04_julkaisut_ja_asiakirjat/03_muut_asiakirjat/20120118Piente/name.jsp

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34264 (12/X)	
État membre	Royaume-Uni	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	UNITED KINGDOM Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	HM Revenue and Customs 100 Parliamenst Street London SW1A 2BQ www.hmrc.gov.uk	
Titre de la mesure d'aide	Reduced levels of taxation to motor fuels supplied on the islands of the Inner and Outer Hebrides, the Northern Isles and the Scilly Isles	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	The Hydrocarbon Oil and Biofuels (Road Fuel in Defined Areas)(Reliefs)Regulations 2011	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2012-31.10.2017	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 5,00 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous forme de réductions de taxes environnementales (art. 25)	0,05 GBP	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.hmrc.gov.uk/briefs/excise-duty/brief4011.htm>

<http://www.legislation.gov.uk/2011/2935>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34546 (12/X)	
État membre	Belgique	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	VLAAMS GEWEST Régions non assistées	

Organe octroyant l'aide	Vlaamse Overheid Afdeling Duurzame Landbouwontwikkeling Departement Landbouw en Visserij Koning Albrt II-laan 35 bus 40 1030 Brussel http://lv.vlaanderen.be	
Titre de la mesure d'aide	Oproep Onderzoek biologische landbouw 2012	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Akkoord oproep onderzoek biologische landbouw 2012	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.4.2012-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,16 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	100 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://lv.vlaanderen.be/nlapps/docs/default.asp?id=2706>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34564 (12/X)	
État membre	Royaume-Uni	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	NORTH EAST, NORTH WEST, YORKSHIRE AND THE HUMBER, EAST MIDLANDS, WEST MIDLANDS, EASTERN, LONDON, SOUTH EAST, SOUTH WEST, WALES, SCOTLAND Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	British Horseracing Authority (on behalf of Department for Culture Media & Sport) British Horseracing Authority 75 High Holborn London WC1V 6LS http://www.britishhorseracing.com/	

Titre de la mesure d'aide	Grant scheme for the benefit of British Horseracing	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Physical Training and Recreation Act 1937 (in part)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.3.2012-29.2.2016	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Culture et production animale, chasse et services annexes, Recherche développement scientifique, Activités vétérinaires, Enseignement, Organisation de jeux de hasard et d'argent, Activités sportives, récréatives et de loisirs	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 10,00 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux petites entreprises nouvellement créées (art. 14)	35 %	—
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—
Aides aux petites entreprises nouvellement créées par des femmes entrepreneures (art.16)	15 %	—
Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.19)	35 %	10 %
Aides à l'adaptation anticipée des PME aux futures normes communautaires (art. 20)	15 %	—
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	60 %	20 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la cogénération à haut rendement (art. 22)	45 %	20 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45 %	20 %
Aides aux études environnementales (art. 24)	50 %	20 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50 %	—
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	65 %	—
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	100 %	—
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	100 %	—
Aides aux jeunes entreprises innovantes (art. 35)	1 035 563 GBP	—
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	165 690 GBP	—
Aides pour l'engagement temporaire de personnel hautement qualifié (art. 37)	50 GBP	—
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20 %
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (art. 40)	50 %	—
Aides à l'emploi de travailleurs handicapés sous forme de subventions salariales (art. 41)	75 %	—
Régime d'aide	75 %	20 %
Aides ad hoc (art.13.1)	75 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.legislation.gov.uk/ukpga/Edw8and1Geo6/1/46/contents>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34566 (12/X)
État membre	Pays-Bas
Numéro de référence de l'État membre	Varkens Innovatie Centrum (VIC)
Nom de la région (NUTS)	NEDERLAND Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Minister van Economische Zaken, Landbouw en Innovatie Postbus 20401 2500 EK DEN HAAG www.rijksoverheid.nl/ministeries/eleni
Titre de la mesure d'aide	VIC- varkens innovatie centrum
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Artikel 2 Kaderwet LNV-subsidies
Type de mesure	Aide ad hoc

Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	10.2.2012	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Élevage de porcs	
Type de bénéficiaire	PME — Varkens Innovatie Centrum (VIC)	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 0,25 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides ad hoc (art.13.1)	7 %	0 %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	7 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.rijksoverheid.nl/ministeries/eleni/documenten-en-publicaties/brieven/2012/02/10/herbestemming-middelen-varkensrechten-vic-sterksel.html>

klik het document aan

<http://www.rijksoverheid.nl/ministeries/eleni/documenten-en-publicaties/rapporten/2012/03/12/verificatie-voorwaarden-staatssteun-ivm-vic-sterksel.html>

klik het document aan

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34569 (12/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	—
Organe octroyant l'aide	CONSEJERÍA DE ECONOMÍA Y HACIENDA-COMUNIDAD DE MADRID-ESPAÑA C/CARRERA DE SAN JERÓNIMO 13. 2ª PLANTA. 28014. MADRID. ESPAÑA www.madrid.org
Titre de la mesure d'aide	Préstamo a la Asociación de Interés General MADRID NETWORK
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Convenio de Colaboración entre la Consejería de Economía y Hacienda y la Asociación de Interés General MADRID NETWORK, por el que se concede un préstamo a la mencionada Asociación derivado del Convenio de la Comunidad de Madrid con el Ministerio de Ciencia e Innovación para el desarrollo de la Estrategia Estatal de Innovación en la Comunidad de Madrid, suscrito al amparo del artículo 4.2 de la Ley 2/1995, de 8 de marzo de Subvenciones de la Comunidad de Madrid.

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	23.5.2011-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 80,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %
Aides aux jeunes entreprises innovantes (art. 35)	1 250 000 EUR	—
Régime d'aide	15 %	20 %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.madrid.org/cs/Satellite?c=CM_InfPractica_FA&cid=1142677486776&idConsejeria=1109266187242&idListConsejeria=1109265444710&language=es&pagename=ComunidadMadrid%2FEstructura&sm=1109265843983

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34577 (12/X)
État membre	Lituanie
Numéro de référence de l'État membre	LT
Nom de la région (NUTS)	Lithuania Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Lietuvos Respublikos ūkio ministerija Gedimino pr. 38/2, 01104 Vilnius, Lietuva www.ukmin.lt
Titre de la mesure d'aide	Nacionalinės regioninės pagalbos teikimo Kėdainių laisvojoje ekonominėje zonoje schema
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Lietuvos Respublikos laisvųjų ekonominių zonų pagrindų įstatymas (Žin., 1995, Nr. 59-1462), Lietuvos Respublikos Kėdainių laisvosios ekonominės zonos įstatymas (Žin., 2012, Nr. 33-1543) ir Lietuvos Respublikos ūkio ministro 2012 m. kovo 22 d. įsakymas Nr. 4-263 „Dėl Nacionalinės regioninės pagalbos teikimo Kėdainių laisvojoje ekonominėje zonoje schemas ir Nacionalinės regioninės pagalbos teikimo Panevėžio laisvojoje ekonominėje zonoje schemas patvirtinimo“ (Žin., 2012, Nr. 36-1812).

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	13.3.2012-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LTL 3,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Autres — Fiscal measure	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	50 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=420933&p_query=&p_tr2=2

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34578 (12/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	DE-BMBF-617-72038-1/1(2011)
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Article 107(3)(c), Zones mixtes, Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Bundesministerium für Bildung und Forschung Hannoversche Straße 28-30 10115 Berlin http://www.bmbf.de
Titre de la mesure d'aide	Richtlinien zur Förderung von transnationalen Forschungsprojekten innerhalb des „ERA-Industrial Biotechnology 2“ (ERA-IB2): Industrielle Biotechnologie für Europa
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Haushaltsgesetz i.d.jährl.F., z.Zt. 2012 v. 22.12.11 BGBl. I S.2938 Bundeshaushaltsplan i.d.jährl.F., z.Zt. 2012 v. 22.12.2011 BGBl. I S.2938 www.bundesfinanzministerium.de/bundeshaushalt2012/html BHO mit VV i.akt.F., www.gesetze-im-internet.de/bundesrecht/bho/gesamt.pdf VwVfG i.akt.F., www.gesetze-im-internet.de/bundesrecht/vwvfg/gesamt.pdf Bundesanzeiger Ausgabe Nr. 29 vom 21.2.2012 (S. 670)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—

Durée	25.1.2012-1.7.2017	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2,50 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75 %	—
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	65 %	20 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.bmbf.de/de/18041.php>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34597 (12/X)
État membre	Lettonie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Latvia Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Lauku atbalsta dienests Rīga, Republikas laukums 2, LV-1981 http://www.lad.gov.lv/lv/
Titre de la mesure d'aide	Atbalsts selekcijas materiāla novērtēšanai, lai ieviestu integrētās lauksaimniecības kultūru audzēšanas tehnoloģijas
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	2012.gada 14.februārī Ministru kabineta noteikumi Nr.112 "Noteikumi par valsts atbalstu lauksaimniecībai un tā piešķiršanas kārtību" 3.nodaļa 3.5.apakšnodaļa 143. – 151.punkts (Publicēts: Latvijas Vēstnesis Nr. 38: 7.3.2012.)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	8.3.2012-30.12.2013

Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LVL 0,10 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	100 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.likumi.lv/doc.php?id=244949>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34605 (12/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	BADEN-WUERTTEMBERG Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Ministerium für Wissenschaft, Forschung und Kunst Baden-Württemberg Königstraße 46, 70173 Stuttgart http://www.mwk.baden-wuerttemberg.de/
Titre de la mesure d'aide	Ideenwettbewerb Biotechnologie und Medizintechnik
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	LHO BW mit VV vom 19.10.1971 GBl. 1971, 428, zuletzt geändert durch Art. 17 der Verordnung vom 25.1.2012 GBl. S. 65, 67, http://www.landesrecht-bw.de/jportal/quelle=jlink&query=HO+BW&psml=bsbawueprod.psm1&max=true&aiz=true Richtlinien zur Fördermaßnahme Ideenwettbewerb Biotechnologie und Medizintechnik Baden Württemberg, 2. Förderphase, März 2012, Staatsanzeiger Baden-Württemberg Nr. 12 vom 30.3.2012, http://www.staatsanzeiger.de/index.php?id=1853
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.6.2012-31.12.2015
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75 %	—
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	65 %	20 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://mwk.baden-wuerttemberg.de/fileadmin/pdf/aktuelle_ausschreibungen/Biotechnologie/Foerderichtlinien_Ideenwettbewerb_2.Phase.pdf

<http://www.staatsanzeiger.de/index.php?id=1853>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34606 (12/X)
État membre	Royaume-Uni
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	UNITED KINGDOM Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Department of Energy & Climate Change DECC, 3 Whitehall Place, London, SW1A 2AW http://www.decc.gov.uk/
Titre de la mesure d'aide	DECC CCS Innovation Programme
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1965/4/section/5
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	13.3.2012-31.3.2015
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 15,00 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	30 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	30 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.decc.gov.uk/en/content/cms/emissions/ccs/innovation/inn_comp/inn_comp.aspx

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34612 (12/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	CANTABRIA Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	GOBIERNO DE CANTABRIA C/ Peñaherbosa, 29, 39003 SANTANDER http://www.cantabria.es
Titre de la mesure d'aide	PROGRAMA INNPULSA 2012-2015 — LÍNEA INNOVA CONVOCATORIA 2012
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	ORDEN IND/3/2012, DE 13 DE MARZO, POR LA QUE SE ESTABLECEN LAS BASES REGULADORAS Y SE REALIZA LA CONVOCATORIA PARA EL AÑO 2012 DE LA LÍNEA DE SUBVENCIONES INNOVA DEL PROGRAMA INNPULSA 2012-2015.PUBLICADA EN EL BOLETIN OFICIAL DE CANTABRIA NÚMERO 57 DE 21 DE MARZO DE 2012.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.7.2012-1.6.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2,00 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe

Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	10 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	10 %
Régime d'aide	15 %	10 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://boc.cantabria.es/boces/verAnuncioAction.do?idAnuBlob=223048>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34613 (12/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	CANTABRIA Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	GOBIERNO DE CANTABRIA C/ Peñaherbosa, 29 39003 SANTANDER http://www.cantabria.es
Titre de la mesure d'aide	PROGRAMA INNPULSA 2012-2015 — LINEA COMPITE CONVOCATORIA 2012
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	ORDEN IND/4/2012, DE 13 DE MARZO, POR LA QUE SE ESTABLECEN LAS BASES REGULADORAS Y SE REALIZA LA CONVOCATORIA PARA EL AÑO 2012 DE LA LÍNEA DE SUBVENCIONES COMPITE DEL PROGRAMA INNPULSA 2012-2015.PUBLICADA EN EL BOLETÍN OFICIAL DE CANTABRIA NÚMERO 57 DE 21 DE MARZO DE 2012.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.7.2012-1.6.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,00 (millions)
Pour les garanties	—

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	15 %	10 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://boc.cantabria.es/boces/verAnuncioAction.do?idAnuBlob=223049>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34614 (12/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	CANTABRIA Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	GOBIERNO DE CANTABRIA C/ Peñaherbosa, 29 39003 SANTANDER http://www.cantabria.es
Titre de la mesure d'aide	PROGRAMA INNPULSA 2012 - 2015-LÍNEA INVIERTE CONVOCATORIA 2012
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	ORDEN IND/5/2012, DE 13 DE MARZO, POR LA QUE SE ESTABLECEN LAS BASES REGULADORAS Y SE REALIZA LA CONVOCATORIA PARA EL AÑO 2012 DE LA LÍNEA DE SUBVENCIONES INVIERTE DEL PROGRAMA INNPULSA 2012-2015. PUBLICADA EN EL BOLETÍN OFICIAL DE CANTABRIA NÚMERO 57 DE 21 DE MARZO DE 2012.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	16.5.2012-16.10.2012
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 5,00 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	15 %	5 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://boc.cantabria.es/boces/verAnuncioAction.do?idAnuBlob=223054>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34615 (12/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	ES
Nom de la région (NUTS)	CATALUNA Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Agencia de Apoyo a la Empresa Catalana (ACCÍÓ) Passeig de Gràcia, 129 08008 Barcelona www.acc10.cat
Titre de la mesure d'aide	Líneas de ayudas para proyectos en forma de Núcleos de Innovación Tecnológica nacionales y transnacionales destinados a incentivar la realización de actividades de investigación y desarrollo experimental
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	RESOLUCIÓN EMO/400/2012, de 21 de febrero, por la que se aprueban las bases reguladoras de las líneas de ayuda para proyectos en forma de Núcleos de Innovación Tecnológica nacionales y transnacionales destinados a incentivar la realización de actividades de investigación y desarrollo experimental con componente internacional, y se hacen públicas las convocatorias para el año 2012 (DOGC núm. 6085, de 12.3.2012). RESOLUCIÓN EMO/93/2012, de 9 de enero, (DOGC núm. 6059, de 3.2.2012)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	13.3.2012-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 7,00 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	De las 3 líneas de ayudas, únicamente la línea del Anexo 2 (Línea de ayudas para proyectos en forma de Núcleos de Innovación Tecnológica nacionales destinados a incentivar la realización de actividades de investigación y desarrollo experimental) se cofinancia al 50 % con fondos del Programa Operativo FEDER de Cataluña 2007-2013 — EUR 2,00 (millions)

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	70 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	65 %	20 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://portaldogc.gencat.cat/utillsEADOP/AppJava/PdfProviderServlet?documentId=601936&type=01&language=es_ES

<http://portaldogc.gencat.cat/utillsEADOP/AppJava/PdfProviderServlet?versionId=1222367&type=01>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34647 (12/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	VENETO Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Le singole Camere di Commercio del Veneto. L'ufficio di coordinamento è Unioncamere del Veneto Via delle Industrie 19/D, 3014 Venezia www.unioncameredelveneto.it	
Titre de la mesure d'aide	Aiuti che le Camere di Commercio del Veneto concederanno nel 2012 attraverso il Regolamento generale di esenzione (reg. 800/2008)	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Atti amministrativi quali regolamenti, delibere e/o provvedimenti delle Camere di Commercio e/o delle loro Aziende speciali, Unione regionale delle Camere di Commercio del Veneto	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2012-31.12.2012	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 6,12 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	0,311 %	0 %

Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	0,43 %	0 %
Aides aux études environnementales (art. 24)	0,03 %	0 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	1,138 %	0 %
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	1,015 %	0 %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	3 %	0 %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	0,2 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.vr.camcom.it>

sezione contributi 2012 — regolamenti a sostegno di iniziative promoz.

<http://www.vi.camcom.it>

sezione bandi e contributi

<http://www.ve.camcom.it>

sezione bandi e contributi

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34648 (12/X)
État membre	République tchèque
Numéro de référence de l'État membre	13840/12/08100/08000
Nom de la région (NUTS)	Střední Čechy, Jihozápad, Severozápad, Severovýchod, Jihovýchod, Střední Morava, Moravskoslezsko Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Ministerstvo průmyslu a obchodu Na Františku 32 110 15 Praha 1 http://www.mpo.cz
Titre de la mesure d'aide	Rozvoj — 3. výzva — 1. prodloužení
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Zákon č. 47/2002 Sb., o podpoře malého a středního podnikání; Zákon č. 218/2000 Sb., o rozpočtových pravidlech a o změně některých souvisejících zákonů; Zákon č. 513/1991 Sb., obchodní zákoník
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.33944
Durée	28.3.2012-31.10.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	CZK 1 079,43 (millions)

Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Nařízení Komise č. 800/2008 SF — ERDF (85 %) Státní rozpočet (15 %) — CZK 3 211,30 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	20 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://mpo-oppi.cz/rozvoj/#vyzva4>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34651 (12/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	412-40306/13
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	http://www.bmelv.de/SharedDocs/Standardartikel/Landwirtschaft/Foerderung/GAK/Adressen.html
Titre de la mesure d'aide	Grundsätze für die Förderung zur Marktstrukturverbesserung der Gemeinschaftsaufgabe „Verbesserung der Agrarstruktur und des Küstenschutzes“
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Gesetz über die Gemeinschaftsaufgabe „Verbesserung der Agrarstruktur und des Küstenschutzes“
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 651/2009
Durée	1.4.2012-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Industries alimentaires
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 60,00 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	35 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.bmelv.de/SharedDocs/Downloads/Landwirtschaft/Foerderung/GAK-Foerderungsgrundsaeetze/2012-Marktstrukturverbesserung.doc?blob=publicationFile>

<http://berichte.bmelv-statistik.de/DFB-0200200-2011.pdf>

<http://www.gesetze-im-internet.de/bundesrecht/agrstruktg/gesamt.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34672 (12/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Hauptzollamt Die Anschrift des jeweils örtlich zuständigen Hauptzollamts kann auf der Internetseite der Zollverwaltung unter www.zoll.de ermittelt werden. www.zoll.de
Titre de la mesure d'aide	Stromsteuerbegünstigung für den Schienenbahnverkehr und Energiesteuerermäßigung für den öffentlichen Personennahverkehr
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§ 56 Energiesteuergesetz § 9 Absatz 1 Nummer 5 und Absatz 2 Stromsteuergesetz
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.12816
Durée	1.4.2012-31.3.2022
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs, Transports ferroviaires de fret, Transports urbains et suburbains de voyageurs
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 215,00 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous forme de réductions de taxes environnementales (art. 25)	54,02 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.gesetze-im-internet.de/stromstg/9.html>

<http://www.gesetze-im-internet.de/energiestg/56.html>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34677 (12/X)	
État membre	Royaume-Uni	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	UNITED KINGDOM Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Department for Work and Pensions Caxton House, Tothill Street, London, SW1H 9NA, UK www.dwp.gov.uk	
Titre de la mesure d'aide	Department for Work and Pensions Wage Incentive Scheme	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Employment and Training Act 1973	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	2.4.2012-31.3.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 161,00 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (art. 40)	50 %	—
Aides à l'emploi de travailleurs handicapés sous forme de subventions salariales (art. 41)	75 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.dwp.gov.uk/youth-contract/key-initiatives/wage-incentive-scheme-details/>

Full text is within the PDF file. Link is entitled: Youth Contract: wage incentives — further details of the scheme

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34678 (12/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	HAMBURG Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Behörde für Wissenschaft und Forschung Hamburger Strasse 37 D-22083 Hamburg http://www.hamburg.de/bwf	
Titre de la mesure d'aide	Tropendiagnostik	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§ 44 Landeshaushaltsordnung der FHH vom 23.12.1971 (HamburgGVBl 1971, S. 261), http://www.landesrecht.hamburg.de .	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	28.3.2012	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	
Type de bénéficiaire	PME — Bernhard-Nocht-Institut für Tropenmedizin ADT Altona Diagnostic Technologies GmbH	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 5,03 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	13.10.10-1/3.4,6 — EUR 4,63 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	32 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.hamburg.de/efre-foerderperiode-2007-2013/>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34679 (12/X)	
État membre	Slovénie	
Numéro de référence de l'État membre	SI	
Nom de la région (NUTS)	Pomurska Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	MINISTRSTVO ZA GOSPODARSKI RAZVOJ IN TEHNOLOGIJO Kotnikova 5 1000 Ljubljana Slovenija http://www.mgrt.gov.si/	
Titre de la mesure d'aide	Razvojne podpore Pomurski regiji — regionalni cilji	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Zakon o razvojni podpori Pomurski regiji v obdobju 2010 — 2015 (Uradni list RS, št. 87/09), Uredba o kriterijih in pogojih ter načinu uveljavljanja spodbud za zaposlovanje in davčne olajšave za investiranje v Pomurski regiji v obdobju 2010 – 2015 (Uradni list RS, št. 3/10) Program spodbujanja konkurenčnosti Pomurske regije v obdobju 2010 — 2015.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 122/2010	
Durée	4.2.2010-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 53,37 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal, Subvention directe, Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	30 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.uradni-list.si/1/objava.jsp?urlid=200987&stevilka=3839>

<http://www.uradni-list.si/1/objava.jsp?urlid=20103&stevilka=112>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34682 (12/X)	
État membre	France	

Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	—	
Organe octroyant l'aide	Centre du Cinema et de l'image animée 12 rue de Lübeck 75 016 Paris www.cnc.fr	
Titre de la mesure d'aide	Aides à la recherche et au développement des industries techniques	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Décret n° 2006-324 du 20 mars 2006 relatif au soutien financier des industries techniques de la cinématographie et de l'audiovisuel (JO du 21 mars 2006), modifié par le décret n° 2008-1015 du 1er octobre 2008 (JO du 3 octobre 2008).	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	15.3.2012-31.12.2017	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.cnc.fr/web/fr/textes-juridiques?p_p_auth=8aVrbclC&p_p_id=listeeditoriaux_WAR_listeeditoriauxportlet&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&_listeeditoriaux_WAR_listeeditoriauxportlet_idArticle=37887

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34684 (12/X)
État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	—

Organe octroyant l'aide	Centre National du Cinéma et de l'Image Animée 12 rue de Lubeck 75016 Paris www.cnc.fr	
Titre de la mesure d'aide	Aides aux études et au conseil des industries techniques — volet PME	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Décret n° 2006-324 du 20 mars 2006 relatif au soutien financier des industries techniques de la cinématographie et de l'audiovisuel (JO du 21 mars 2006), modifié par le décret n° 2008-1015 du 1er octobre 2008 (JO du 3 octobre 2008).	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	15.3.2012-31.12.2017	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,10 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.cnc.fr/web/fr/textes-juridiques?p_p_auth=8aVrbclC&p_p_id=listeeditoriaux_WAR_listeeditoriauxportlet&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&_listeeditoriaux_WAR_listeeditoriauxportlet_idArticle=37887

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34685 (12/X)
État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	—
Organe octroyant l'aide	Centre national du cinéma et de l'image animée 12 rue de Lübeck 75016 Paris www.cnc.fr
Titre de la mesure d'aide	Aides aux investissements des industries techniques — volet PME

Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Décret n° 2006-324 du 20 mars 2006 relatif au soutien financier des industries techniques de la cinématographie et de l'audiovisuel (JO du 21 mars 2006), modifié par le décret n° 2008-1015 du 1er octobre 2008 (JO du 3 octobre 2008).	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	15.3.2012-31.12.2017	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 4,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.cnc.fr/web/fr/textes-juridiques?p_p_auth=8aVrbclC&p_p_id=listeeditoriaux_WAR_listeeditoriauxportlet&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&_listeeditoriaux_WAR_listeeditoriauxportlet_idArticle=37887

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34687 (12/X)
État membre	Lituanie
Numéro de référence de l'État membre	LT
Nom de la région (NUTS)	Lithuania Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Lietuvos Respublikos ūkio ministerija Gedimino pr. 38/2, 01104 Vilnius, Lietuva www.ukmin.lt
Titre de la mesure d'aide	Nacionalinės regioninės pagalbos teikimo Panevėžio laisvojoje ekonominėje zonoje schema
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Lietuvos Respublikos laisvųjų ekonominių zonų pagrindų įstatymas (Žin., 1995, Nr. 59-1462), Lietuvos Respublikos Panevėžio laisvosios ekonominės zonos įstatymas (Žin., 2012, Nr. 33-1544) ir Lietuvos Respublikos ūkio ministro 2012 m. kovo 22 d. įsakymas Nr. 4-263 „Dėl Nacionalinės regioninės pagalbos teikimo Kėdainių laisvojoje ekonominėje zonoje schemas ir Nacionalinės regioninės pagalbos teikimo Panevėžio laisvojoje ekonominėje zonoje schemas patvirtinimo“ (Žin., 2012, Nr. 36-1812).

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	13.3.2012-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LTL 4,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Autres – Fiskalinės priemonės	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	50 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=420933&p_query=&p_tr2=2

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34690 (12/X)
État membre	République tchèque
Numéro de référence de l'État membre	14997/12/08100/08000
Nom de la région (NUTS)	Střední Čechy, Severozápad, Severovýchod, Jihovýchod, Střední Morava, Moravskoslezsko, Jihozápad Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Ministerstvo průmyslu a obchodu Na Františku 32 110 15 Praha 1 http://www.mpo.cz
Titre de la mesure d'aide	Marketing – 2. výzva – 2. prodloužení
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Zákon č. 47/2002 Sb., o podpoře malého a středního podnikání; Zákon č. 218/2000 Sb., o rozpočtových pravidlech a o změně některých souvisejících zákonů; Zákon č. 513/1991 Sb., obchodní zákoník
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	SA.33057
Durée	2.4.2012-30.6.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide

Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	CZK 110,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	SF-ERDF (85 %) — CZK 327,25 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://mpo-oppi.cz/marketing/#vyzva4>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34698 (12/X)
État membre	Hongrie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Hungary Article 107(3)(a), Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Nemzeti Erőforrás Minisztérium, Nemzetgazdasági Minisztérium HUNGARY, 1055 Budapest, Szalay u. 10-14. HUNGARY, 1054 Budapest, József nádor tér 2-4. http://www.kormany.hu/
Titre de la mesure d'aide	Supporting the Hungarian sport sector via tax benefit scheme — Regional aid granted in form of transfer tax allowance for the purchase of sport establishment and for that of an area suitable for the building of sport establishment
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Art. 26 paragraph (1) point i) and r), and Art. 26 paragraph (16) of Act XCIII of 1990 on Duties incorporated by Art. 1 of Act CLXXVIII of 2011 on the Amendment of Certain Acts on the Support of the Five Most Spectacular Branches of Sport
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	17.12.2011-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Activités de clubs de sports
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	HUF 1 000,00 (millions)
Pour les garanties	—

Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	50 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.kozlony.magyarorszag.hu/>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34700 (12/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	RIOJA Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Agencia de Desarrollo Económico de La Rioja Muro de la Mata, 13-14. 26071 Logroño (La Rioja) www.ader.es
Titre de la mesure d'aide	Programa estratégico de comercio exterior. Ayudas a PYMES
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Orden nº 6/2012, de 20 de marzo, de la Consejería de Industria, Innovación y Empleo, por la que se aprueban las bases reguladoras de la concesión de subvenciones por la Agencia de Desarrollo Económico de La Rioja destinadas al programa estratégico de comercio exterior, en régimen de concesión directa (Boletín Oficial de La Rioja número 35, de 21 de marzo de 2012).
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.32667
Durée	22.3.2012-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,92 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	FEDER — EUR 1,34 (millions)

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www2.larioja.org/pls/dad_user/G04.texto_integro?p_cdi_accn=19-353375

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34703 (12/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	RIOJA Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Agencia de Desarrollo Económico de La Rioja C/ Muro de la Mata 13-14 26071 Logroño (La Rioja) — ESPAÑA www.ader.es
Titre de la mesure d'aide	Fomento de la pequeña y mediana industria agroalimentaria
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Orden n° 4/2012, de 20 de marzo, de la Consejería de Industria, Innovación y Empleo, por la que se aprueban las bases reguladoras de la concesión de subvenciones por la Agencia de Desarrollo Económico de La Rioja destinadas al fomento de la pequeña y mediana industria agroalimentaria, en régimen de concesión directa (Boletín Oficial de La Rioja número 35, de 21 de marzo de 2012).
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.32657
Durée	22.3.2012-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, Transformation et conservation de fruits et légumes, Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales, Exploitation de laiteries et fabrication de fromage, Fabrication d'autres produits alimentaires, Fabrication d'aliments pour animaux, Production de boissons alcooliques distillées, Production de vin (de raisin), Fabrication de cidre et de vins de fruits, Production d'autres boissons fermentées non distillées, Fabrication de bière, Fabrication de malt
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2,67 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—

Si cofinancement par des fonds communautaires	FEADER — EUR 0,74 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	40 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www2.larioja.org/pls/dad_user/G04.texto_integro?p_cdi_accn=17-353373

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34705 (12/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	BAYERN Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Bayerisches Staatsministerium für Wirtschaft, Infrastruktur, Verkehr und Technologie Prinzregentenstr. 28 80538 München http://www.stmwivt.bayern.de	
Titre de la mesure d'aide	FuE-Programm „Informations- und Kommunikationstechnik“	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Haushaltsgesetz des Freistaates Bayern in der jeweils gültigen Fassung; Richtlinie zur Durchführung des FuE-Programms "Informations- und Kommunikationstechnik"	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 23/2010	
Durée	1.1.2010-30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 18,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Kofinanzierung durch Mittel aus EFRE-RWB-Programm 2007-2013 Der Betrag kann nur grob geschätzt werden und bezieht sich auf die gesamte Dauer der Notifizierung (bis 30.6.2014). — EUR 3,00 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	0 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	10 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.stmwivt.bayern.de/pdf/technologie/IuK-Notifizierung-AGFVO.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34717 (12/X)	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	RIOJA Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Agencia de Desarrollo Económico de La Rioja Muro de la Mata, 13-14. 26071 Logroño (La Rioja) www.ader.es	
Titre de la mesure d'aide	Programa estratégico de comercio exterior. Ayudas a la FORMACION	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Orden nº 6/2012, de 20 de marzo, de la Consejería de Industria, Innovación y Empleo, por la que se aprueban las bases reguladoras de la concesión de subvenciones por la Agencia de Desarrollo Económico de La Rioja destinadas al programa estratégico de comercio exterior, en régimen de concesión directa (Boletín Oficial de La Rioja número 35, de 21 de marzo de 2012).	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.32670	
Durée	22.3.2012-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,06 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	50 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www2.larioja.org/pls/dad_user/G04.texto_integro?p_cdi_accn=19-353375

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2012/C 207/04)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34715 (12/X)	
État membre	Lettonie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Latvia Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Lauku atbalsta dienests Republikas laukums 2 Rīga, LV-1981 http://www.lad.gov.lv/	
Titre de la mesure d'aide	Atbalsts uzņēmumu radīšanai un attīstībai	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ministru kabineta 2010.gada 9.februāra noteikumi Nr.132 "Kārtība, kādā piešķir valsts un Eiropas Savienības atbalstu atklātu projektu iesniegumu konkursu veidā pasākumam "Atbalsts uzņēmumu radīšanai un attīstībai (ietverot ar lauksaimniecību nesaistītu darbību dažādošanu)" " (Publicēts: Latvijas Vēstnesis Nr. 37: 5.3.2010.)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.32837	
Durée	30.3.2012-30.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LVL 20,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	http://www.zm.gov.lv/doc_upl/LAP_9_versija_030212.pdf — LVL 55,95 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	50 %	20 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	8 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.likumi.lv/doc.php?id=206103&from=off>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34729 (12/X)	
État membre	République tchèque	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	Moravskoslezsko Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Regionální rada regionu soudržnosti Moravskoslezsko Na Jízdárně 2824/2 702 00 Ostrava-Moravská Ostrava www.rr-moravskoslezsko.cz	
Titre de la mesure d'aide	Podpora investic prostřednictvím fondů městského rozvoje v rámci ROP Moravskoslezsko	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Zákon č. 248/2000 Sb., o podpoře regionálního rozvoje, ve znění pozdějších předpisů Zákon č. 250/2000 Sb., o rozpočtových pravidlech územních rozpočtů, ve znění pozdějších předpisů Smlouva o financování holdingového fondu JESSICA mezi Regionální radou Moravskoslezsko a Evropskou investiční bankou ze dne 8. února 2010 Regionální operační program regionu soudržnosti Moravskoslezsko 2007-2013	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	13.3.2012-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	CZK 160,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Evropský fond pro regionální rozvoj dle nařízení rady (ES) č. 1083/2006 o obecných ustanoveních o Evropském fondu pro regionální rozvoj, Evropském sociálním fondu a Fondu soudržnosti a o zrušení nařízení (ES) č. 1260/1999 – CZK 431,00 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	40 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.rr-moravskoslezsko.cz/folder/670/>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34733 (12/X)	
État membre	Grèce	

Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	DΥΤΙΚΗ ΕΛΛΑΔΑ Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	ΠΕΡΙΦΕΡΕΙΑ ΔΥΤΙΚΗΣ ΕΛΛΑΔΑΣ (ΕΝΔΙΑΜΕΣΗ ΔΙΑΧΕΙΡΙΣΤΙΚΗ ΑΡΧΗ) ΝΕΟ Πατρών — Αθηνών 28, 264 41 Πάτρα Τηλ: 2610 461670-2 Φαξ: 2610 422978 E-mail: dytikiellada@mou.gr www.pde.gov.gr, www.depin.gr	
Titre de la mesure d'aide	ΔΙΕΘΝΙΚΕΣ ΣΥΝΕΡΓΑΣΙΕΣ ΕΠΙΧΕΙΡΗΣΕΩΝ ΠΕΡΙΦΕΡΕΙΑΣ ΔΥΤΙΚΗΣ ΕΛΛΑΔΑΣ	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Νόμοι 1514/1985, Ν.1783/1987, Ν.3614/07 όπως ισχύει (με τις τροποποιήσεις Ν.3752/ 2009, Ν.3840/2010), ΠΔ 274/2000 όπως ισχύει (με τις τροποποιήσεις (ΠΔ 103/2003, αρ. 34 Ν. 3259/2004 and αρ. 18 Ν. 3777/2009), Υπουργική Απόφαση με ΑΠ14053/ΕΥΣ1749/2008 όπως ισχύει, Ν.2362/1995 όπως ισχύει (Ν.3871/2010), Ν.2472/1997	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	15.3.2011-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 3,40 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	European Regional Development Fund (ERDF) — EUR 2,90 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	60 %	0 %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75 %	—
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	100 %	—
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	80 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.depin.gr/el/Pages/Proclamations.aspx>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34734 (12/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	MOLISE Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	REGIONE MOLISE ASSESSORATO ALLO SVILUPPO ECONOMICO SERVIZIO COMPETITIVITA' DEI SISTEMI PRODUTTIVI contrada COLLE DELLE API — 86100 — CAMPOBASSO www.regione.molise.it	
Titre de la mesure d'aide	AIUTI AGLI INVESTIMENTI PER L'INNOVAZIONE SOSTEGNO ALL'UTILIZZO DI TECNOLOGIE PULITE NELLE PMI	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	POR FESR 2007/2013 MOLISE — Decisione Commissione europea n. 5930 del 28.11.2007 modificata in ultimo con decisione CE n. 9022 del 1.12.2011 Deliberazione di Giunta regionale n. 198 del 2.3.2012 BURM n. 8 del 16.4.2012	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	16.4.2012-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 5,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	FESR — EUR 5,51 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	15 %
Régime d'aide	15 %	20 %
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	200 000 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www3.regione.molise.it/flex/cm/pages/ServeBLOB.php/L/IT/IDPagina/5611>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34737 (12/X)
État membre	Royaume-Uni
Numéro de référence de l'État membre	—

Nom de la région (NUTS)	Article 107(3)(c), Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	HMRC Rm 3C/15 100 Parliament Street London SW1A 2BQ www.hmrc.gov.uk	
Titre de la mesure d'aide	Business Premises Renovation Allowance	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Sections 360A-360Z4, Part 3A, Capital Allowances Act 2001.	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation XR 87/2007	
Durée	11.4.2012-10.4.2017	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 30,00 (millions)	
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	10 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.legislation.gov.uk/ukpga/2005/7/schedule/6>

This is the original BPRA legislation for the scheme that is due to end 10 April 2012

<http://www.legislation.gov.uk/uksi/2012/868/contents/made>

This extends the life of the scheme and changes a few of the qualifying conditions

<http://www.hmrc.gov.uk/manuals/camanual/ca45000.htm>

This is the guidance

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34739 (12/X)	
État membre	Italie	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	TOSCANA Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Regione Toscana Autorità di Gestione Unica del P.O. Italia — Francia Marittimo 2007-2013 Piazza dell'Unità Italiana, 1 50123 FIRENZE http://www.regione.toscana.it	

Titre de la mesure d'aide	Programma di cooperazione transfrontaliera Italia-Francia Marittimo 2007-2013. Avviso per la manifestazione di interesse per la presentazione di candidature per progetti strategici relativo al tema «Rete delle città portuali e dei servizi urbani integrati»	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	PO Italia — Francia MARITTIMO 2007-2013 approvato dalla Commissione con Decisione C (2007) 5489 Decreto n. 13 marzo 2012 n. 1000 pubblicato sul BURT della Regione Toscana n. 14 del 4 aprile 2012	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	4.4.2012-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1,50 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Fondo Europeo per lo Sviluppo Regionale — Programma Cooperazione Transfrontaliera ITALIA-FRANCIA MARITTIMO 2007-2013 — EUR 0,45 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	65 %	—
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	70 %	—
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	100 %	—
Aides aux jeunes entreprises innovantes (art. 35)	25 EUR	—
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	20 EUR	—
Régime d'aide	15 %	20 %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—
Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18)	35 %	20 %

Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	20 %	20 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la cogénération à haut rendement (art. 22)	45 %	20 %
Aides pour l'engagement temporaire de personnel hautement qualifié (art. 37)	50 EUR	—
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45 %	20 %
Aides aux études environnementales (art. 24)	50 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.maritimeit-fr.net/cms/index.php?option=com_shared_private_space&task=showfile&fileid=1316

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34741 (12/X)
État membre	Pays-Bas
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	GROOT-AMSTERDAM Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Gemeente Amsterdam Amstel 1 1011 PN Amsterdam www.amsterdam.nl
Titre de la mesure d'aide	Bijzondere subsidieverordening ter stimulering van de schone rondvaart
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	gemeentewet
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	31.5.2012-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Transports fluviaux de passagers
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,95 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	35 %	15 %
Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18) (Référence aux normes concernées: CCR-2 normen)	35 %	15 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.amsterdam.nl/parkeren-verkeer/verkeer-milieu/schoner-varen/schonere-rondvaart/>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34745 (12/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	HAMBURG Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Hamburgische Wohnungsbaukreditanstalt 20097 Hamburg, Besenbinderhof 31 www.wk-hamburg.de
Titre de la mesure d'aide	Programm A der Förderrichtlinie für energetische Modernisierung, Ausstattungsverbesserungen und umfassende Modernisierung 2012
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§ 2 Absätze 3 und 4 des Gesetzes über die Wohnraumförderung in der Freien und Hansestadt Hamburg (Hamburgisches Wohnraumförderungsgesetz– HmbWoFG, HmbGVBl.2008,S. 74f)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.32521
Durée	10.4.2012-30.6.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 17,34 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	20 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.wk-hamburg.de/fileadmin/pdf/download/2012_04_FoeRi_Modernisierung_Mietwohnungen.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34754 (12/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	HANNOVER Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Stadt Barsinghausen Bergamtstraße 5 30890 Barsinghausen https://www.barsinghausen.de	
Titre de la mesure d'aide	Investitionsbeihilfe nach VO (EG) Nr. 800/2008 Zuwendungsbescheid Krystyna Chernes Haase GmbH & Co. KG	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Niedersächsisches Kommunalverfassungsgesetz in Verbindung mit Niedersächsischer Gemeindehaushalts- und kassenverordnung in Verbindung mit §§ 23, 44 Niedersächsische Landeshaushaltsordnung	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	30.12.2011	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME — Laboratorium für natürliche Körperpflegemittel Krystyna Chernes Haase GmbH & Co. KG	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 0,39 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	10 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.barsinghausen.de/internet/page.php?typ=2&site=903000428>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34756 (12/X)	
État membre	Pologne	
Numéro de référence de l'État membre	PL	
Nom de la région (NUTS)	Wroclawski Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Minister Gospodarki Plac Trzech Krzyży 3/5 00-507 Warszawa mg.gov.pl	
Titre de la mesure d'aide	Program wieloletni pomocy — dotacja celowa na inwestycję Pittsburgh Glass Works (Poland) Sp. z o.o.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Uchwała Rady Ministrów Nr 10/2012 z dnia 3 stycznia 2012 r. w sprawie ustanowienia programu wieloletniego pod nazwą „Wsparcie finansowe inwestycji realizowanej przez Pittsburgh Glass Works (Poland) Sp. z o.o. w Środzie Śląskiej pod nazwą: Uruchomienie w Środzie Śląskiej produkcji szyb klasy premium do pojazdów samochodowych, w latach 2012-2013”.	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	20.3.2012	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Fabrication de verre plat	
Type de bénéficiaire	grande entreprise — Pittsburgh Glass Works (Poland) Sp. z o.o.	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	PLZ 3,57 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides ad hoc (art.13.1)	1,75 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.mg.gov.pl/files/upload/7831/pgw310112.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34759 (12/X)	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	EXTREMADURA Article 107(3)(a)	

Organe octroyant l'aide	CONSEJERA DE EMPLEO, EMPRESA E INNOVACIÓN PASEO DE ROMA S/N. 06800 MÉRIDA. ESPAÑA www.extremaduraempresarial.es // www.gobex.es	
Titre de la mesure d'aide	PROGRAMA DE FINANCIACIÓN AL TEJIDO EMPRESARIAL DE EXTREMADURA	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	DECRETO 56/2012, 13 DE ABRIL, POR EL QUE SE ESTABLECE EL PROGRAMA DE FINANCIACIÓN A EMPRESAS EN EL ÁMBITO DE LA COMUNIDAD AUTÓNOMA DE EXTREMADURA	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	20.4.2012-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 10,65 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	40 %	60 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://doe.juntaex.es/pdfs/doe/2012/750o/12040062.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34760 (12/X)	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	EXTREMADURA Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	CONSEJERA DE EMPLEO, EMPRESA E INNOVACIÓN PASEO DE ROMA S/N. 06800. MÉRIDA. ESPAÑA www.extremaduraempresarial.es // http://www.gobex.es/	
Titre de la mesure d'aide	INCENTIVOS INDUSTRIALES A LA INVERSIÓN EMPREARIAL EN EL ÁMBITO DE LA COMUNIDAD AUTÓNOMA DE EXTREMADURA	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	DECRETO 55/2012, DE 13 DE ABRIL, POR EL QUE SE ESTABLECE UN RÉGIMEN DE INCENTIVOS INDUSTRIALES A LA INVERSIÓN EMPREARIAL EN EL ÁMBITO DE LA COMUNIDAD AUTÓNOMA DE EXTREMADURA	
Type de mesure	Régime d'aide	

Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	20.4.2012-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 16,50 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	FEDER- EXTREMADURA 2007-13 EJE 2 DESARROLLO E INNOVACIÓN EMPRESARIAL TEMA PRIORITARIO 06 AYUDA A LAS PYME PARA EL FOMENTO DE LA UTILIZACIÓN DE PRODUCTOS Y PROCESOS DE PRODUCCIÓN QUE RESPETEN EL MEDIO AMBIENTE; TEMA PRIORITARIO 08 OTRAS INVERSIONES EN EMPRESAS — EUR 13,20 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	40 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://doe.juntaex.es/pdfs/doe/2012/750o/12040061.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34763 (12/X)
État membre	Roumanie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Romania Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Ministerul Economiei, Comerțului și Mediului de Afaceri Calea Victoriei nr. 152, sector 1, Bucuresti www.minind.ro
Titre de la mesure d'aide	Modificarea Schemei de ajutor de stat regional privind valorificarea resurselor regenerabile de energie
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	HOTĂRÂRE nr. 248 din 27 martie 2012 privind modificarea și completarea Hotărârii Guvernului nr. 750/2008 pentru aprobarea Schemei de ajutor de stat regional privind valorificarea resurselor regenerabile de energie, publicata in Monitorul Oficial al Romaniei cu numărul 227 din data de 4 aprilie 2012
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification XR 109/2008
Durée	4.4.2012-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide

Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	RON 401,90 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Programul operațional sectorial „Creșterea competitivității economice”, aprobat prin Decizia Comisiei C(2007) 3 472 din 12 iulie 2007 — RON 1 768,36 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	50 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://oie.minind.ro/oie/html/documentex/HOTARARE-248-2012.pdf>

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2012/C 207/05)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34765 (12/X)	
État membre	Espagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	ESPANA Article 107(3)(a), Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Dirección General de Industria y de la PYME Paseo de la Castellana, 160 28071 Madrid www.minetur.gob.es	
Titre de la mesure d'aide	Ayudas para actuaciones de Reindustrialización	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Orden IET/818/2012 de 18 de abril, BOE n° 95 de 20 de abril de 2012	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.22902	
Durée	21.4.2012-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 326,30 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Programas Operativos Regionales. La cifra de la siguiente casilla se ha estimado suponiendo que el 90 % del presupuesto se destina a zonas con programación FEDER y un 15 % de ayudas no llega a certificarse por revocaciones o renunciaciones. — EUR 14,40 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	60 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.boe.es/boe/dias/2012/04/20/pdfs/BOE-A-2012-5329.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34767 (12/X)	
État membre	Espagne	

Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	GUIPUZCOA Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Diputación Foral de Gipuzkoa Plaza Gipuzkoa s/n 20004 DONOSTIA-SAN SEBASTIÁN www.gipuzkoa.net	
Titre de la mesure d'aide	Apoyo a la competitividad de las empresas mediante la innovación y el desarrollo empresarial en el actual contexto de crisis económica y financiera	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Boletín Oficial de Gipuzkoa n° 77 de 24 de abril de 2012	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.32624	
Durée	24.4.2012-31.12.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 6,00 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	60 EUR	—
Aides pour l'engagement temporaire de personnel hautement qualifié (art. 37)	50 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<https://ssl4.gipuzkoa.net/castell/bog/2012/04/24/c1203782.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34771 (12/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	ES
Nom de la région (NUTS)	CATALUNA Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Agencia de Apoyo a la Empresa Catalana (ACCIÓ) Passeig de Gràcia 129 08008 Barcelona www.acc10.cat

Titre de la mesure d'aide	Programa de ayudas a proyectos de inversión estratégicos para la economía catalana	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Resolución EMO/600/2012, de 14 de marzo, por la que se aprueban las bases reguladoras del programa de ayudas a proyectos de inversión estratégicos para la economía catalana. (DOGC núm. 6103 de 5.4.2012) Resolución EMO/93/2012, de 9 de enero, por la que se aprueban y se hacen públicas las bases generales que deben regir las ayudas convocadas por la Agencia de Apoyo a la Empresa Catalana, ACCIÓ (DOGC núm. 6059, de 3.2.2012)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	6.4.2012-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,75 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	0 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	0 %
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (art. 40)	25 %	—
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	10 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	25 %	0 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	0 %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	25 %	—
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	25 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://portaldogc.gencat.cat/utillsEADOP/AppJava/PdfProviderServlet?documentId=604205&type=01&language=es_ES

<http://portaldogc.gencat.cat/utillsEADOP/AppJava/PdfProviderServlet?versionId=1222367&type=01>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34779 (12/X)
État membre	Pologne
Numéro de référence de l'État membre	PL
Nom de la région (NUTS)	Slaskie Article 107(3)(a)

Organe octroyant l'aide	Gmina Nędza ul. Jana III Sobieskiego 5, 47- 440 Nędza www.nedza.pl	
Titre de la mesure d'aide	Pomoc na szkolenie związana z przygotowaniem zawodowym młodocianych pracowników.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	art. 70b ustawy z dnia 7 września 1991 r. o systemie oświaty, Decyzja Nr Oś- S.4453.5.2.2011	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	14.10.2011	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Autres services personnels	
Type de bénéficiaire	PME — Sklep obuwniczy Aniela Chęcińskaul. Brzeska 17, 47-400 Racibórz	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	—	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	56 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.dziennikustaw.gov.pl/Du/2004/s/256/2572>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.34780 (12/X)	
État membre	Pologne	
Numéro de référence de l'État membre	PL	
Nom de la région (NUTS)	Slaskie Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Gmina Nędza ul. Jana III Sobieskiego 5, 47- 440 Nędza www.nedza.pl	
Titre de la mesure d'aide	Pomoc na szkolenia związana z przygotowaniem zawodowym młodocianych pracowników	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	art. 70b ustawy z dnia 7 września 1991 r. o systemie oświaty, Decyzja Nr Oś- S.4453.7.2.2011	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	

Date d'octroi	11.10.2011	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Autres services personnels	
Type de bénéficiaire	PME — Zakład Stolarski Kalus Longin, ul. Arka Bożka 12, 47-440 Babice	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	PLZ 0,01 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	56 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.dziennikustaw.gov.pl/Du/2004/s/256/2572>

Prix d'abonnement 2012 (hors TVA, frais de port pour expédition normale inclus)

Journal officiel de l'UE, séries L + C, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	1 200 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, papier + DVD annuel	22 langues officielles de l'UE	1 310 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série L, édition papier uniquement	22 langues officielles de l'UE	840 EUR par an
Journal officiel de l'UE, séries L + C, DVD mensuel (cumulatif)	22 langues officielles de l'UE	100 EUR par an
Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications), DVD, une édition par semaine	Multilingue: 23 langues officielles de l'UE	200 EUR par an
Journal officiel de l'UE, série C — Concours	Langues selon concours	50 EUR par an

L'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, qui paraît dans les langues officielles de l'Union européenne, est disponible dans 22 versions linguistiques. Il comprend les séries L (Législation) et C (Communications et informations).

Chaque version linguistique fait l'objet d'un abonnement séparé.

Conformément au règlement (CE) n° 920/2005 du Conseil, publié au Journal officiel L 156 du 18 juin 2005, stipulant que les institutions de l'Union européenne ne sont temporairement pas liées par l'obligation de rédiger tous les actes en irlandais et de les publier dans cette langue, les Journaux officiels publiés en langue irlandaise sont commercialisés à part.

L'abonnement au Supplément au Journal officiel (série S — Marchés publics et adjudications) regroupe la totalité des 23 versions linguistiques officielles en un DVD multilingue unique.

Sur simple demande, l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne* donne droit à la réception des diverses annexes du Journal officiel. Les abonnés sont avertis de la parution des annexes grâce à un «Avis au lecteur» inséré dans le *Journal officiel de l'Union européenne*.

Ventes et abonnements

Les abonnements aux diverses publications payantes, comme l'abonnement au *Journal officiel de l'Union européenne*, sont disponibles auprès de nos bureaux de vente. La liste des bureaux de vente est disponible à l'adresse suivante:

http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm

EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu>) offre un accès direct et gratuit au droit de l'Union européenne. Ce site permet de consulter le *Journal officiel de l'Union européenne* et inclut également les traités, la législation, la jurisprudence et les actes préparatoires de la législation.

Pour en savoir plus sur l'Union européenne, consultez: <http://europa.eu>

